

Assurances

Agence M ' Voyages a choisi Assureveur . L'assurance est facultative, mais vivement conseillée lors de l'achat de votre voyage.



L'assurance doit être souscrite au moment de l'achat au plus tard avant que les pénalités prévues dans les conditions générales de vente du voyageur entrent en vigueur (si vous n'avez pas choisi l'assurance du voyageur)

Le montant de l'assurance varie selon qu'il s'agisse de :

- Forfait
- Vol sec
- Location
- Sur Mesure ..
- Package
- Vol sec + Hôtel

Infos pratiques

Le livret des conditions générales de l'assurance Assureveur est à votre disposition en agence ou sur demande de façon digital .

Documents

[CGV ASSURANCE.pdf](#)